

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Mardi 29 mai 2018 à 17 heures – Salle des Actes

**Présents** : M. ARNAUD - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND — Mme CAIRE — Mme CAMUS - - M. FRANCOIS – M. LE POMMELEC – Mme LUCAS – Mme MARLIAC - M. NICOLAE – Mme ROCHE.

**Présents à titre de membres invités** : Mme BRINGUIER – M. RIFFARD.

**Excusés ayant donné procuration** : Mme DELPIT- M. PIERRU.

**Excusés** : M. ANDRIEUX – M. RASCHEL.

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 24 avril 2018.

**Approbation à l'unanimité.**

2 – Diplôme d'Université

Madame le Doyen présente un ajout au DU médiation. Il y a aujourd'hui un tronc commun et un module spécialisé médiation des organisations. Le TA et le Rectorat ont sollicité l'ED sur l'intérêt de la médiation administrative. Il y a des cas de médiation administrative préalable obligatoire pour lesquels le Puy-de-Dôme est pilote : questions de fonction publique, questions relatives à certaines prestations sociales...Un module de médiation administrative serait ajouté au DU, de façon alternative au module médiation des organisations. Les deux modules ont le même format (30h de cours). La conception du module a été réalisée par un magistrat administratif. Il est difficile d'avoir aujourd'hui une visibilité sur le public concerné, mais l'expérimentation étant à son début, la période d'ouverture paraît opportune.

Monsieur Arnaud demande si un investissement financier du TA pourrait être envisagé. Madame le Doyen précise que les juridictions ont peu de moyens financiers mais notre partenaire pourrait aider à faire connaître le DU.

**Approbation à l'unanimité.**

3. Calendriers

Madame le Doyen présente les différents calendriers soumis au vote ainsi que les enjeux et contraintes de leur élaboration.

Le calendrier de la licence DEG a été examiné en collegium DEG. L'expérience de cette année de réorganisation des amphis permet de gagner du temps d'examen et donc de rallonger les temps de correction de copies et de ne pas terminer l'année trop tard afin de libérer les étudiants au plus tôt. Le comité licence va faire un calendrier précis des différentes dates à destination des enseignants dans un objectif d'anticipation. Il y a une réduction du nombre de semaines d'examen au premier semestre. Cela permet de commencer les cours plus tôt au second semestre. Là-encore, la période d'examens est réduite afin d'augmenter la période de correction. M. Nicolae précise que l'adoption en collegium n'a pas été évidente mais qu'il est important de laisser du temps de correction.

Madame le Doyen précise qu'un arrêté de licence est à venir d'ici à la rentrée. Son contenu est inconnu aujourd'hui, mais l'affichage politique est favorable à l'augmentation du contrôle continu. Il n'est pas à exclure que le calendrier soit modifié du fait de la publication de l'arrêté.

Monsieur Le Pommelec précise qu'à la date retenue pour la délibération du 10 juin, il pourrait y avoir des difficultés (la date étant celle du lundi de Pentecôte). Il est proposé de reporter la délibération au mardi 11 juin.

M. François demande si le séquençage en 8 séances des TD sera conservé. Madame le Doyen répond que cela devrait être le cas, sous réserve de l'arrêté licence à venir.

Une discussion s'engage sur le contrôle continu intégral et ses contraintes.

**Avis favorable à l'unanimité sous réserve de la modification proposée.**

Le calendrier master et capacité connaît une modification pour la seconde session des formations qui ont un stage diplômant. La seconde session est reportée à la fin du mois de septembre afin de permettre aux étudiants de connaître leurs résultats de stage avant de passer la seconde session. Les bornes de l'année universitaire sont respectées et la période de stage est maintenue dans sa durée.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Pour les licences professionnelles, les calendriers sont resserrés afin de libérer les étudiants le plus tôt possible pour les stages. Les calendriers sont assez classiques. Madame Marliac demande des précisions sur la seconde session de la licence professionnelle métiers du notariat. Madame le Doyen lui donne des précisions.

**Avis favorable à l'unanimité pour les deux calendriers.**

Les calendriers de l'alternance du Master GEFIRE sont présentés avec leurs contraintes. M. François précise que le fonctionnement retenu cette année sur le placement des cours mutualisés



devra être maintenu. Madame le Doyen propose de mentionner la contrainte dès l'appel de cours.

**Avis favorable à l'unanimité pour les deux calendriers.**

#### 6. Questions diverses

Madame le Doyen présente la maquette de la licence professionnelle Droit de l'immobilier, droit et gestion de l'habitat social. La modification est liée à la réduction de masse salariale et la décision d'introduire 40% de TD dans certaines formations qui n'en comptaient pas. Le choix retenu sur cette maquette par Mme Faberon, responsable de formation, est de répartir cours et TD sur chacun des enseignements. Il y a également trois modifications d'intitulés qui précisent certains contenus.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Monsieur Le Pommelec désapprouve les délais de correction trop courts en licence, observation à laquelle souscrit M. François. M. Le Pommelec souhaite la mise en place d'une progressivité dans le rendu des copies. Madame le Doyen approuve et propose un échelonnement de ce rendu. M. François demande si le délai de saisie des notes pourrait être raccourci. Madame le Doyen explique que le constat est partagé sur les délais de correction trop courts. Les délais de saisie des notes pourraient être raccourcis, mais il faut quand même prévoir un délai suffisant pour accomplir un travail sans erreur. C'est ce qui est prévu dans le calendrier proposé pour la prochaine année universitaire. Par ailleurs, l'Ecole de Droit va demander le financement d'un système informatique prévoyant la gestion électronique de l'anonymat, de l'émargement et de la saisie des notes. Cela devrait permettre à la fois un gain de temps de saisie et donc de correction et une fiabilisation de la saisie. Il n'est pas certain que cette demande soit acceptée. Les membres du Conseil y sont favorables dans leur ensemble.

Monsieur Nicolae demande pourquoi les listes d'appel ne sont pas scotchées aux murs. Madame le Doyen précise qu'un règlement d'examens commun à l'Université prévoit l'appel mais aussi que système d'affichage ne fonctionne que s'il y a vérification de la place occupée par les étudiants. Une telle vérification est très longue à réaliser et nécessite davantage de surveillants.

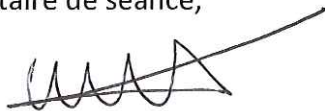
Madame Lucas demande si les changements de site des étudiants peuvent être évités quand les épreuves sont rapprochées. Madame le Doyen répond favorablement.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à

18h05.

Clermont-Ferrand, le 30 mai 2018.

La secrétaire de séance,



**Claire-Marie BRINGUIER**



Le Doyen,



**Christine BERTRAND**